



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

**Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)**

Trente et unième session
Genève, 28-31 août 2017

Rapport de la Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN) sur sa trente et unième session

Rectificatif

1. Page 12, paragraphe 60

Remplacer le texte existant par

60. Le Comité de sécurité a noté qu'il existait des problèmes de fuites de marchandises dangereuses provenant des bras de chargement ainsi que de déversement de ces fuites sur les quais, mais CEFIC et Fuels Europe ont demandé au ERSTU/OEB/UENF de fournir davantage d'éléments pour étayer la question.

2. Annexe I, Chapitre 1.1, 1.1.3.6.2 d) et e)

Remplacer le texte existant par

1.1.3.6.2 d) Modifier les alinéas pour lire comme suit:

- « - des conteneurs fermés;
- des véhicules couverts ou wagons couverts; ».

1.1.3.6.2 e) Modifier les alinéas pour lire comme suit:

- «- aux conteneurs fermés;

- aux véhicules couverts ou wagons couverts;».

3. Annexe I, Chapitre 3.2, Tableau A, No. ONU 1148

Remplacer le texte existant par

- 3.2.1 Pour le No ONU 1148, groupe d'emballage III, ajouter « T » en colonne (8).

4. Annexe I, Chapitre 3.2, Tableau C, No ONU 2057, groupe d'emballage II

Remplacer le texte existant par

Dans la colonne (5)	Remplacer « 3 +N3 » par « 3 + N1 ».
Dans la colonne (6)	Remplacer « N » par « C ».
Dans la colonne (8)	Remplacer « 3 » par « 2 ».
Dans la colonne (13)	Remplacer « 3 » par « 2 ».

5. Annexe I, Chapitre 3.2, Tableau C, No ONU 2057, groupe d'emballage III

Remplacer le texte existant par

Dans la colonne (5)	Remplacer « 3 +N3 » par « 3 + N1 ».
Dans la colonne (6)	Remplacer « N » par « C ».
Dans la colonne (7)	Remplacer « 3 » par « 2 ».
Dans la colonne (8)	Remplacer « 3 » par « 2 ».
Dans la colonne (13)	Remplacer « 3 » par « 2 ».

6. Annexe I, Chapitre 3.2, Tableau C, No ONU 2920, colonne (16)

Au lieu de II B⁴⁾ (II B3) lire II B (II B3)

7. Annexe I, Chapitre 7.1, 7.1.6.12, VE02

Remplacer le texte existant par

7.1.6.12, VE02 Dans la première phrase, remplacer « gaz » par « gaz ou de vapeurs toxiques ». Deuxième amendement ne s'applique pas au texte français. Dans l'avant-dernière phrase, remplacer « gaz » par « gaz ou de vapeurs toxiques ».

8. Annexe I, Chapitre 7.2, 7.2.4.25.5, dernier paragraphe

Remplacer le texte existant par

« Si les matières à charger nécessitent une protection contre les explosions en vertu de la colonne (17) du tableau C du chapitre 3.2, et si l'utilisation d'une conduite de retour de gaz est prescrite, la conduite de retour de gaz doit être conçue de telle manière que le bateau soit protégé contre les détonations et les passages de flammes provenant de terre. La protection du bateau contre les détonations et les passages de flammes provenant de terre n'est pas exigée lorsque les citernes à cargaisons sont inertisées conformément au 7.2.4.18. ».

9. Annexe I, Chapitre 8.6, 8.6.3

Au lieu de 8.6.3, Liste de contrôle ADN, question 4 lire 8.6.3, Liste de contrôle ADN, Explications de la question 4

10. Annexe I, Chapitre 9.3, 9.3.x.60

Ne s'applique pas au texte français